



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2015_Briec_T_002_Arasements-curages

Objet : Travaux d'arasements et de curage en voirie

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations d'arasement d'accotement et de curage de fossés sur le territoire de la commune de Briec.

Le présent **marché à procédure adaptée** est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

I. Les clauses techniques

1.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service de la voirie et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier mobile et les mesures de protection ;
- le déplacement et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tous matériels et engins nécessaires à la réalisation des travaux
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la protection des ouvrages et espaces existants ;

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

Toutes les mesures nécessaires au travail en sécurité sous circulation des usagers de la voie publiques feront l'objet d'une validation par le responsable de la voirie de la commune.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics.

1.3 réalisation des prestations

Le détail des prestations à réaliser figure au détail estimatif : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

Les délais et les périodes de réalisations des prestations seront précisées par le responsable de la voirie de la commune lors de la mise au point du marché.

Le délai global du marché est de 9 (neuf) mois.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché : Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52
- Coordonnées de l'interlocuteur de la voirie : Mr Bertran Hémond - 07 78 41 83 77
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

| Critères | Pondération |
|--|--------------------|
| Prix des prestations | 60 % |
| Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique) | 40 % |

□ **Critère prix noté sur 60 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = 60 x (Y1/Y)

dans laquelle 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (60).

□ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

| Appréciation et Notation de la valeur technique | |
|--|-------------------------|
| 6 niveaux d'appréciation | |
| offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable | Offre très bonne 40 |
| offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques | Offre supérieure 32 |
| offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique | Offre adéquate 24 |
| offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable | Offre imprécise 16 |
| offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre ...) | Offre insuffisante 8 |
| offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respectée, offre ne respectant pas le cahier des charges ...) | Offre écartée 0 |

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 40 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : jeudi 09 avril 2015 à 12 heures

A

Mairie de Briec de l'Odet
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence « 2015_Briec_T_002_Arasements-curages »

▪ Pièces du marché :

- Le présent CCP
- Le détail estimatif
- Le CCAG Travaux (pièce à ne pas fournir)
- un « mémoire technique » pièce obligatoire à joindre à l'offre comprenant :
 - Les références de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission, **et en particulier l'organisation des prestations compte-tenu de l'occupation du domaine public routier,**

Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre.

- DC 1 – DC 2
- NOTI2
- Assurances

▪ **Durée/délai du marché :** La durée globale du marché est de neuf mois à compter de la notification du marché. Les délais de mise en œuvre des prestations seront arrêtés d'un commun accord entre l'entreprise et le responsable de la voirie de la commune : En tout état de cause, les périodes d'interventions seront fonction de l'évolution des conditions climatiques et pourront donc être revues tout au long du déroulement du marché.

▪ **Les prix sont fermes** pour la durée du marché. L'attributaire du marché sera autorisé à présenter des acomptes mensuels conformément aux prestations réellement effectuées. Tous les détails de prix figurant au détail estimatif devront être chiffrés : ils serviront de base pour la facturation des prestations réellement faites.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Montant hors T.V.A. | € |
| T.V.A. au taux de % | € |
| Montant T.V.A. incluse | € |

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original

A Le

Signature du candidat

IV Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de :

..... pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le

Le Maire,
Jean-Hubert PETILLON.